Université de Strasbourg

DÉLIBÉRATION
Conseil d'administration

Séance du 28 avril 2026

Délibération n° 40-2026
Point 3.1

Point 3.1 de l'ordre du jour
Désignation d'une personnalité extérieure du conseil d'administration

Selon les articles L. 712-3.II et D. 719-41 et suivants du code de l'éducation ainsi que l'article 9 des statuts de l'université, le conseil d'administration comprend huit personnalités extérieures désignées comme suit :

- 2 personnalités désignées par les collectivités territoriales représentant respectivement le conseil régional et l'Eurométropole de Strasbourg, ainsi que respectivement une personne du même sexe qui les remplace en cas d'empêchement temporaire,
- 1 personnalité désignée par le CNRS, ainsi qu'une personne du même sexe qui la remplace en cas d'empêchement temporaire,
- 5 personnalités désignées après appel public à candidature par les membres élus du conseil et personnalités désignées aux 1 et 2 :
  a. Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise ;
  b. Un représentant des organisations représentatives des salariés ;
  c. Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés ;
  d. Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire ;
  e. Un représentant d'un des établissements associés à l'Université de Strasbourg.

Le Conseil régional a désigné **Madame Valérie DEBORD** en tant que représentante et **Madame Anne SANDER** en tant que suppléante.

L'Eurométropole avait désigné au printemps 2025 **Madame Anne-Marie JEAN** en tant que représentante et **Madame Anne MISTLER** en tant que suppléante.
Suite aux élections municipales du 22 mars 2026, les nouveaux représentants de l'Eurométropole seront désignés par cette dernière le 30 avril 2026. La personne représentant l'Eurométropole étant de facto sa Présidente, **Madame Catherine TRAUTMANN,** cette dernière est considérée comme représentant l'Eurométropole jusqu'à cette date.

Le CNRS a désigné **Monsieur Géraud DELORME** en tant que représentant et **Monsieur Kevin GEIGER** en tant que suppléant.

La réunion des membres nouvellement élus du conseil d'administration ainsi que desdites personnalités extérieures a procédé à la désignation des cinq autres personnalités extérieures le 4 mars 2025 :

a. Une personne assumant des fonctions de direction générale au sein d'une entreprise :

Mme Anne COREAU

b. Un représentant des organisations représentatives des salariés :

M. Mohamed SYLLA

c. Un représentant d'une entreprise employant moins de cinq cents salariés :

Mme Isabelle HEUMANN

c. Un représentant d'un établissement d'enseignement secondaire :

M. Stéphane KLEIN

e. Un représentant d'un des établissements associés à l'université de Strasbourg :

M. Jean-Charles FONTAINE (candidat ayant la qualité d'ancien diplômé)

A la suite de la nomination de **Monsieur Stéphane KLEIN**, personnalité extérieure siégeant au conseil d'administration de l'Université de Strasbourg, aux fonctions de Directeur de l'Espace avenir, il convient de pourvoir à son remplacement.

L'Université de Strasbourg a lancé un appel à candidatures en vue de la désignation d'une personnalité extérieure **représentant un établissement d'enseignement secondaire** au sein du conseil d'administration de l'université. Cet appel est publié sur le site internet de l'université.

Conformément à l'article 9 des statuts de l'université, il est également publié dans la presse locale.

Le Service des affaires juridiques et institutionnelles a réceptionné la candidature de Monsieur Stéphane WEIBEL qui est jointe en annexe.

Rapporteur : Frédérique BERROD, Présidente

Délibération :

Le conseil d'administration désigne Monsieur Stéphane WEIBEL, personnalité extérieure du conseil d'administration : représentant d'un établissement d'enseignement secondaire en remplacement de Monsieur Stéphane KLEIN.

Résultat du vote :

1er tour

Inscrits	**31**
Votants	**29**
Bulletins nuls ou blancs	**4**
Abstentions	**9**
Suffrages exprimés	**16**

Candidature	Nbre de voix obtenues	Résultat
M. Stéphane WEIBEL	16	ELU

Destinataires :

- Monsieur le Recteur délégué pour l'enseignement supérieur et de la recherche
- Direction générale des services
- Direction des finances
- Agence comptable

La présente délibération du Conseil d'administration et ses éventuelles annexes sont publiées sur le site internet de l'Université de Strasbourg.

Fait à Strasbourg, le 29 avril 2026

La Directrice générale des services

Valérie GIBERT